INFORMATION AU PUBLIC

Le public est invité à donner son avis sur la proposition de cartes d'accélération des énergies renouvelables à partir du 31 octobre 2023 8 h 00 au 14 novembre 2023 17 heures.

Afin de planifier la production d'énergies renouvelables, l'Etat dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi « APER » du 22 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces cartes ont vocation à :

- Planifier à l'échelon communal le développement des énergies renouvelables dans une démarche de solidarité et de sécurisation de l'approvisionnement entre les territoires,
- Mobiliser du foncier,
- Flécher les secteurs de développement potentiel pour une meilleure visibilité des porteurs de projet et introduire des avantages économiques.
- Simplifier les procédures administratives dans les zones d'accélération,
- Partager la valeur ajoutée généré par les projets avec les territoires.

Ces cartes ainsi que les éléments de contexte sont accessibles sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

https://www.ville-moriereslesavignon.fr

Le public pourra faire part de ses remarques sur l'adresse mail ci-après

cabinet-maire@morieres.fr